

Pour l'heure, la volonté municipale est de conclure l'expérience réussie de l'intégration du grand commerce en milieu urbain.

Il s'agit d'une expérience originale qui satisfait autant les clients que les commerçants, que les pouvoirs publics et qui permet aux habitants d'avoir la chance de connaître une ville animée, bénéficiant d'une concurrence saine et nécessaire.

C'est pourquoi la municipalité a permis l'extention des deux grandes surfaces actuelles, pour accentuer cette concurrence et permettre le développement de ces entreprises qui vont accroître leur potentiel commercial et créer des emplois féminins.

Il eut été dommage que ce développement harmonieux de l'urbanisme commercial local soit brisé par l'implantation anarchique de nouvelles surfaces sur des communes extérieures.

Cependant, AMBERIEU se doit de préparer l'avenir proche ; pour ce faire, il sera nécessaire de prévoir un secteur pour AMBERIEU de demain, avec la dimension de demain, car une vocation commerciale se gagne par le dynamisme d'aujourd'hui et se confirme par les choix régissant le court et moyen terme.

Prenons garde aux intérêts de certaines sociétés de distribution qui malheureusement n'ont pas la sagesse de prendre en compte les intérêts des collectivités territoriales, en créant des déséquilibres profonds, à leur seul profit.

Aujourd'hui, les communes "centre" connaissent bien l'évolution de leur population et les potentiels de développement. AMBERIEU saura donner le feu vert aux équipements commerciaux qui seront nécessaires à la satisfaction des besoins et de la concurrence et éviter l'évasion des ressources vers des pôles extérieurs.

Cette politique commerciale a été bien comprise par l'ensemble des membres de la commission départementale d'urbanisme commercial qui a eu à débattre du sujet.

Il serait souhaitable qu'à très court terme, une concertation puisse s'instaurer entre les élus lorsqu'il y a des décisions importantes à prendre, au niveau du canton.

Pour l'heure, le commerce local, avec ses deux grandes surfaces, portées à 2500M<sup>2</sup>, une surface de 1000 m<sup>2</sup>, et l'ensemble de son commerce traditionnel doit voir l'avenir avec sérénité et préparer activement les prochaines échéances, liées au développement urbain de notre commune.

AMBERIEU est une des deux communes du département à avoir vu progresser son tissu commercial.

Nous pouvons voir dans ce développement deux raisons: **la force du commerce** local et son dynamisme **et la sagesse** dans le développement de l'urbanisme commercial.

Souhaitons que ces deux termes régissent l'avenir pour que les élus conservent leur sang froid devant l'appel à l'anarchie et que toutes les formes de commerce se retrouvent unies pour accentuer leur dynamisme.

## S.I.E.R.A.

### Le nouveau Comité Syndical.

Suite au renouvellement des Conseils Municipaux du mois de mars 1989, le Comité Syndical qui comprend trois délégués de chacune des Communes associées, se compose actuellement de la façon suivante :

#### Commune d'AMBERIEU-EN-BUGEY :

- Monsieur GINARD Jésus, Président du Syndicat,
- Monsieur MARCELPOIL Robert, Président de la Commission Finances,
- Monsieur PILLARD Pierre, Membre de la Commission Travaux.

#### Commune de SAINT-DENIS-EN-BUGEY :

- Monsieur CLERC René, 1<sup>o</sup> Membre du Bureau du Syndicat et Membre de la Commission Finances,
- Monsieur ANGELOT Gilbert, Membre de la Commission Travaux,
- Monsieur DEPRESZ Raymond, Membre de la Commission Travaux.

#### Commune de BETTANT :

- Monsieur MIQUET Jean-Pierre, 2<sup>o</sup> membre du Bureau du Syndicat



et Membre de la Commission Finances,

- Monsieur VIOLLET Jean-Jacques, Président de la Commission Travaux,

- Monsieur SCHWAB Jean-Jacques, Membre de la Commission Travaux.

#### Commune d'AMBUTRIX :

- Monsieur VAVRILLE Roger, Vice-Président du Syndicat et Membre de la Commission Finances,

- Monsieur COLOMBEL Denis, Membre de la Commission Travaux,

- Monsieur GAGNIEUX André, Membre de la Commission Travaux.

Le Comité Syndical comptera dès le 1er janvier 1990 trois délégués supplémentaires qui représenteront la Commune de DOUVRES dont l'adhésion au Syndicat des Eaux doit intervenir à cette date.

#### ADHESION DE LA COMMUNE DE DOUVRES AU SYNDICAT DES EAUX.

L'alimentation en eau potable de la Commune de DOUVRES est assurée par une source dont l'eau doit être filtrée, chlorée puis refoulée avant d'être distribuée. Compte tenu du débit limité de la source et des installations de refoulement, le Conseil Municipal de Douvres s'est inquiété du renforcement de son alimentation en eau, compte tenu des perspectives de développement de la Commune. Un forage de reconnaissance fut exécuté en 1987 sur la Commune, mais la mauvaise qualité de l'eau de la nappe ne permit pas de donner une suite au projet de pompage. La Commune de Douvres décida

donc de demander son raccordement au réseau du Syndicat des Eaux, puis son adhésion au Syndicat, qui fut acceptée le 9 décembre 1988.

Elle a donc entrepris au mois de septembre 1989 la pose de la canalisation d'une longueur totale de 5 300 mètres, qui devrait être achevée en fin d'année, et qui reliera le réservoir de Douvres au réseau d'Ambérieu.

Pour le syndicat des Eaux, cette adhésion représente 250 abonnés supplémentaires, ce qui portera à près de 5 000 le nombre total d'abonnés du Syndicat.

Coût des travaux de liaison entre Ambérieu et Douvres :

- 2 490 000,00 francs T.T.C.

#### LES PROJETS DU SYNDICAT DES EAUX.

##### 1°) Construction de garages-ateliers.

Le Syndicat des Eaux a fait l'acquisition d'un terrain situé près de la station de pompage d'Ambérieu, pour y construire un bâtiment de 200 m<sup>2</sup>, qui servira au stockage du matériel et des véhicules, et dans lequel sera aménagé un atelier.

Lorsque le Syndicat des Eaux a été créé en 1977, nous avons envisagé de construire en zone industrielle d'Ambérieu un bâtiment pour y installer les bureaux et les ateliers. Mais par suite de la construction du nouveau poste de commande de la station de pompage d'Ambérieu en 1980, il nous a paru préférable, pour éviter de multiplier les déplacements, de regrouper autour de cette station l'ensemble des activités techniques du Syndicat des Eaux.

Quant aux bureaux, nous avons souhaité les maintenir à leur emplacement actuel au centre ville, sachant que l'on aura la possibilité de les transférer prochainement à l'étage inférieur, ce qui facilitera l'accès au public.

La construction de ces garages-ateliers est prévue pour 1990. Coût prévisionnel : 900 000,00 francs T.T.C.

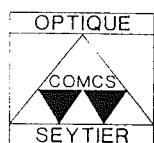
##### 2°) Le renforcement et la rénovation des Innovation des Installations de l'ancienne station de pompage d'Ambérieu.

La station de pompage que la ville d'Ambérieu avait construite en 1952 sur le site de l'actuelle zone de captage, est toujours utilisée par le Syndicat des Eaux, et assure à partir d'un puits de 13 m de profondeur l'approvisionnement des réservoirs du Plâtre (1.000 m<sup>3</sup>) et de Saint-Germain (300 m<sup>3</sup>). Mais il faut savoir qu'elle fonctionne toujours avec les équipements électromécaniques d'origine ; 2 pompes de 120 m<sup>3</sup>/h.

Or, lors d'une sécheresse comme celle que nous connaissons cette année, bien que les réserves d'eau de la nappe s'avèrent largement suffisantes (il reste encore plus de 4 m d'eau dans les puits, et la nappe ne baisse que de 1,5 cm par jour!), la capacité de pompage de cette station couvre difficilement la consommation qui augmente considérablement en raison des arrosages (jusqu'à deux fois la normale). Nous envisageons donc de la rénover complètement, en installant dans l'ancien puits deux pompes immergées qui pourront refouler chacune un débit de 200 m<sup>3</sup>/h.

Travaux prévus pour 1990.

Coût prévisionnel : 400 000,00 francs T.T.C.



## OPTIQUE SEYTIER

70, avenue Roger-Salengro  
01500 Ambérieu en Bugey

Tél. 74 34 03 92

RESTAURATION RAPIDE - CREPERIE

## AMB'BURGER

Mme JEAN C.

49, rue A. Bérard  
01500 Ambérieu

Tél. 74 34 66 11

**3°) Sécurité de l'alimentation en eau - moyens de secours.**

Le Syndicat des eaux s'est inquiété de connaître les possibilités d'une alimentation de secours en eau potable en cas de défaillance de la station de pompage d'Ambérieu, pour cause de pollution accidentelle de la nappe, de détérioration des ouvrages de pompage, ou toute autre raison.

Une étude préliminaire a permis de faire l'inventaire des solutions techniques de secours vers lesquelles nous pourrions nous orienter, sachant que les besoins actuels sont de 3 000 m<sup>3</sup>/jour en moyenne, avec des pointes pouvant atteindre 5 000 m<sup>3</sup>/jour.

Il en ressort que pour disposer d'un moyen de secours sûr et efficace, nous devons aller chercher l'eau en dehors du territoire actuel du Syndicat, en créant soit un pompage annexe dans une autre nappe, soit une interconnexion entre notre réseau et celui d'une collectivité voisine disposant de moyens de production d'eau suffisants.

Mais il s'agit là d'un investissement très coûteux, qui nécessitera, s'il doit être entrepris, une hausse du prix de l'eau ; celui-ci reste encore l'un des plus bas de notre région (2 à 2,5 fois inférieur aux prix pratiqués dans certains syndicats voisins).

**L'O.P.H.L.M. EN VILLE****Opération place Sanville**

Dans le cadre de l'O.P.A.H. (opération programmée d'amélioration de l'habitat) lancée en 1986 par la Commune d'AMBERIEU-EN-BUGEY, l'Office H.L.M. en accord et concertation avec la Municipalité a entrepris le réaménagement de l'îlot SANVILLE.

Les études de cette opération complexe intégrant différentes fonctions, étant terminées, les travaux de construction d'une durée de 16 mois environ débuteront fin 1989.

Cette opération située en plein centre de la Commune dans un

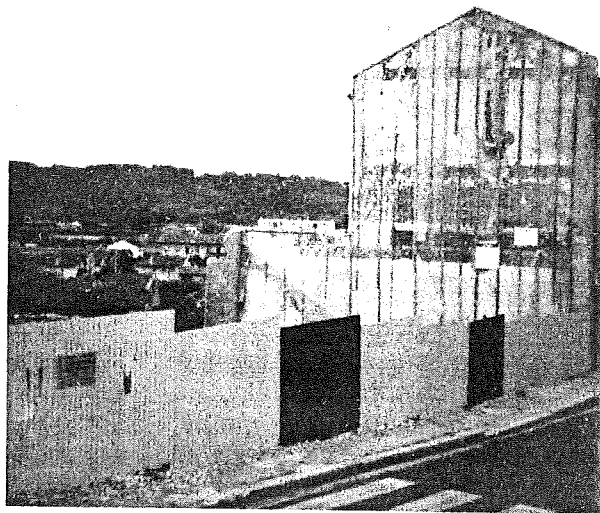
secteur particulièrement sensible permettra de restructurer le centre ville au travers d'une opération d'aménagement suffisamment importante et de réactiver l'appareil commercial du quartier dit "De la Croze".

Ce projet prévoit :

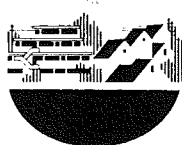
- une place publique,
- des locaux commerciaux au nombre de 5,
- 62 places de parkings dont 30 places publiques situées en sous-sol,
- 28 logements locatifs de type 2-3-4.

La livraison de cet ensemble immobilier est prévue pour le début de l'année 1992.

Sur cet emplacement dans 18 mois l'ensemble immobilier de la place SANVILLE sera terminée.

**1990 !**

Office  
Public  
**HLM**



L'Office Public HLM lance un nouveau programme de promotion immobilière dans la ZAC du Tiret à Ambérieu en Bugey.

**COMPRENANT :**

- 1 500 m<sup>2</sup> de logements
- 1 500 m<sup>2</sup> de locaux tertiaires
- 1 500 m<sup>2</sup> de locaux commerciaux

*Renseignements :*

OPM HLM — Madame J. DURAND-MANICLAS, Directeur  
Monsieur J. PEREZ

AMBERIEU EN BUGEY  
"LES ARCADES" - Rue A. Bérard

**74 38 22 01**

**74 38 28 25**